



# **SWISS PROFESSIONAL GOLFERS ASSOCIATION**

Hinterdorfstrasse 4, 6390 Engelberg

Phone: 041 500 17 17

## **REGLEMENT DE FORMATION**

# **TABLE DES MATIERES**

## **1. LA PROFESSION „PROFESSEUR DE GOLF“ SWISS PGA**

- 1.1. Conditions préalables
- 1.2. Playing Ability Test
- 1.3. Contenu / Accompagnement
- 1.4. Durée de la formation
- 1.5. Coût de la formation
- 1.6. Maître d'apprentissage / Responsable de formation

## **2. ENSEIGNEMENT PRATIQUE**

- 2.1. Devoirs et tâches de l'apprenti

## **3. PROGRAMME DE FORMATION OBLIGATOIRE**

- 3.1. Première année de formation
- 3.2. Deuxième année de formation
- 3.3. Première ou deuxième année de formation
  - 3.3.1. Devoirs en vue de la troisième année de formation
- 3.4. Troisième année de formation
  - 3.4.1. Première, deuxième et troisième année de formation
  - 3.4.2. Devoirs en vue de l'examen final
- 3.5. Examens intermédiaires

## **4. TÂCHES ET DEVOIRS**

- 4.1. Vue d'ensemble des première, deuxième et troisième années de formation
- 4.2. Travail de diplôme

## **5. COURS DE FORMATION**

- 5.1. Modules J+S
- 5.2. Cours Swiss PGA

## **6. REGLEMENT D'EXAMEN**

- 6.1. Conditions pour l'admission à l'"examen de professeur de golf"
- 6.2. Examens spécifiques
- 6.3. Examen final
- 6.4. Réussite de l'examen final
- 6.5. Répétition de l'examen final
- 6.6. Tricherie
- 6.7. Remise du diplôme
- 6.8. Commission d'examen

## **7. CONTRAT DE FORMATION**

- 7.1. Exemple d'un contrat de formation

## **8. DEVOIRS DE LA SWISS PGA**

# **1. LA PROFESSION „PROFESSEUR DE GOLF“ SWISS PGA**

## **1.1 Conditions préalables**

Les personnes désirant commencer une formation de professeur de golf Swiss PGA doivent remplir les conditions suivantes avant le début de la formation.

- Age minimum: 18 ans
- Handicap maximal 4,4 pour les hommes et 6,4 pour les dames
- «Playing Ability Test» réussi (1.2)
- Connaissances d'anglais: niveau 1st Certificate
- Nationalité suisse ou permis d'établissement B/C
- Contrat de formation avec un club de golf
- Avoir terminé un apprentissage ou une formation dans une Haute Ecole

## **1.2 «Playing Ability Test»**

Le futur apprenti doit participer avant le début de sa formation à un Playing Ability Test organisé par la Swiss PGA. Le test est considéré comme réussi avec un résultat de maximum 15 coups en dessus du par (dames et hommes) sur deux tours.

Sont exempts du Playing Ability Test:

- Les amateurs qui, durant les cinq dernières années, ont joué pour une équipe nationale (amateurs, dames, Girls, Boys).
- Les vainqueurs d'un championnat régional (Suisse Romande, Suisse Orientale, Suisse Centrale, Omnium) durant les cinq dernières années.
- Le Top 20 de l'Order of Merit amateurs des deux dernières années.
- Le Top 10 de l'Order of Merit Dames des deux dernières années.
- Le Top 10 de l'Order of Merit Girls ou Boys des deux dernières années.
- Chaque amateur (hommes ou dames) qui a joué durant les deux dernières années un championnat régional avec une moyenne de six coups au-dessus du par.
- Des exceptions approuvées par le Comité de la Swiss PGA.

La finance d'entrée pour le Playing Ability Test s'élève à CHF 300.-.

### **1.3 Contenu / Accompagnement**

La formation de professeur de golf contient deux branches:

- La formation pratique en club
- Les cours de formation Swiss PGA et European Education Level System Summary (EELS) Teaching & Coaching (T&C), The Game (TG) et The Industry (TI) et J+S

Durant toute la durée de la formation, l'apprenti reste au moins 6 mois par année sous la supervision d'un membre de la Swiss PGA, cours de formation non compris.

### **1.4 Durée de la formation**

La formation dure 3 ans. Durant cette période, l'apprenti est tenu de fréquenter les cours organisés conjointement par la Swiss PGA, EELS Modules, J+S et la haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM) (voir «programme de formation»).

### **1.5 Coût de la formation**

La participation financière de l'apprenti aux coûts de cette formation de trois ans est de CHF 10'000.-, payable à la Swiss PGA. Ce montant se divise en paiements échelonnés qui doivent être réglés dans l'ordre suivant :

1 <sup>e</sup> année	CHF	3'000.-
2 <sup>e</sup> année	CHF	3'000.-
3 <sup>e</sup> année	CHF	4'000.-

Pour chaque année de répétition CHF 1500.-

La taxe d'examen pour les Final Exams se monte à CHF 350.- et doit être réglée séparément avant la fin des examens.

### **1.6 Maître d'apprentissage / responsable de formation**

Le maître d'apprentissage / responsable de formation doit pouvoir offrir à l'apprenti l'environnement requis pour la formation et doit être certifié au minimum de catégorie A. Après l'examen final, un professeur de golf doit être actif au moins cinq ans avant de pouvoir prendre en charge un apprenti.

## **2. ENSEIGNEMENT PRATIQUE**

La formation de l'apprenti ne peut être réussie que si le responsable de formation peut créer, au-delà de l'aspect technique, un contact personnel avec l'apprenti, de telle sorte qu'un lien de confiance se tisse dans les rapports réciproques entre le responsable de formation et l'apprenti.

### **2.1 Devoirs et tâches de l'apprenti**

- Maîtrise de la technique d'un swing de golf correct.
- Apprendre à enseigner le golf.
- Durant la première année de formation, l'apprenti doit fréquenter l'enseignement du responsable de formation au moins trois fois par semaine durant deux heures, et doit enseigner le golf aux enfants et aux adolescents. Durant la deuxième année de formation, il peut donner en plus de l'enseignement aux juniors des leçons sur le parcours. Durant la troisième année, il peut donner des leçons individuelles et de groupe sur le driving-range.
- Etude du matériel, Pro-Shop, réparations et club fitting.
- Greenkeeping.
- Aide active dans le cadre de l'entraînement Juniors. L'apprenti endosse alors sa première responsabilité d'entraîneur et de modèle.
- Participation à tous les cours de formation organisés par la Swiss PGA et J+S.
- Entraînement de son propre jeu.
- Maîtrise de l'étiquette et des règles de golf.
- Connaissances générales de la littérature golfique actuelle ainsi que du matériel spécifique (films et vidéos).
- Petits travaux de secrétariat (contrôle de handicaps, organisation de tournois).
- Connaissances des structures associatives de l'ASG et de la Swiss PGA.
- Tenue d'un journal. Celui-ci sert avant tout à la documentation des activités.
- Un travail de diplôme de 40 à 50 pages dans la troisième année de formation.

L'apprenti doit acquérir ces connaissances durant ses trois années de formation.

### **3. PROGRAMME DE FORMATION OBLIGATOIRE**

#### **3.1 Première année de formation**

L'apprenti est tenu de participer durant sa première année de formation aux manifestations, respectivement aux cours suivants:

- Assemblée générale Swiss PGA.
- «Spring Week» (3 à 5 jours sur une installation golfique).
- «Further Education Days», au moins 3 jours.
- Module J+S 1 formation de base (Junior Monitoring Course).
- Module J+S Kids.
- EELS modules T&C et TG
- Au moins 3 tournois Swiss PGA, pour autant qu'ils soient ouverts aux apprentis (voir règlement du tournoi), et Swiss PGA Apprentice Championships.
- «Autumn Week» (3 à 5 jours sur une installation golfique).
- Teaching-Test à la fin de la première année. L'apprenti est testé par la commission de formation sur ses connaissances pédagogiques. Si l'apprenti échoue au Teaching-Test, il doit répéter la première année de formation. S'il échoue également au second essai, il doit abandonner la formation.

La première année de formation est réussie si l'apprenti:

- Joue 1 résultat à un tournoi officiel avec un max. de 4 au-dessus du par pour les hommes et max. 5 au-dessus du par pour les dames
- A réussi le module J+S 1 et J+S Kids
- A réussi les modules EELS
- A fréquenté au moins 3 jours de FED
- A participé à au moins 3 tournois Swiss PGA et aux Apprentice Championships.
- A participé aux modules de formation imposés
- A réussi le Teaching-Test

Si les critères cités ci-dessus ne sont pas remplis, l'apprenti doit répéter la première année de formation.

### **3.2 Deuxième année de formation**

L'apprenti doit participer durant la deuxième année de formation aux manifestations, respectivement aux cours suivants:

- Assemblée générale Swiss PGA.
- «Spring Week» (3 à 5 jours sur une installation golfique).
- «Further Education Days» au moins 3 jours.
- Module J+S 2 (formation continue 1).
- EELS modules T&C, TG et TI
- Au moins 3 tournois Swiss PGA, pour autant qu'ils soient ouverts aux apprentis (voir règlement du tournoi), et Swiss PGA Apprentice Championships.
- «Autumn Week» (3 à 5 jours sur une installation golfique).
- Test vidéo d'analyse de swing.

La deuxième année de formation est réussie si l'apprenti:

- Joue 3 résultats à un tournoi officiel avec un max. de 4 au-dessus du par pour les hommes et max. 5 au-dessus du par pour les dames
- A réussi les modules EELS
- A fréquenté au moins 3 jours de FED
- A participé à au moins 3 tournois Swiss PGA et aux Apprentice Championships
- A participé aux modules de formation imposés
- A réussi le test d'analyse vidéo

Si les critères cités ci-dessus ne sont pas remplis, l'apprenti doit répéter la deuxième année de formation.

### 3.3 Première ou deuxième année de formation

L'apprenti est tenu de participer durant la première ou la deuxième année de formation aux manifestations, respectivement aux cours suivants:

- Module J+S 1+2 (Formation de base et formation continue 1)
- EELS modules T&C, TG et TI
- J+S Kids
- Module club fitting
- Module Greenkeeping, Module cours de règles (organisé par l'ASG)
- Module History of Golf
- Module Action Types / Natural Movement

#### 3.3.1 Devoirs en vue de la troisième année de formation

Remise du sujet du travail de diplôme à la Swiss PGA et à la commission de formation (jusqu'au plus tard au 31 octobre de l'année concernée).

### 3.4 Troisième année de formation

L'apprenti doit participer durant la troisième année de formation aux manifestations, respectivement aux cours suivants:

- «Spring Week» (3 à 5 jours sur une installation golfique).
- EELS modules TG et TI
- «Further Education Days», au moins 3 jours.
- Au moins 3 tournois Swiss PGA, pour autant qu'ils soient ouverts aux apprentis (voir règlement du tournoi), et Swiss PGA Apprentice Championships.
- «Autumn Week» (3 à 5 jours sur une installation golfique).
- Module J+S 3 Coaching Juniors (formation continue 2)

#### 3.4.1 Première, deuxième ou troisième année de formation

- L'apprenti doit rendre au cours des trois ans de formation en tout **huit scores** avec une moyenne de 4 coups au-dessus du par (ou moins) pour les hommes et 5 coups au-dessus du par (ou moins) pour les dames.
- Trois de ces huit scores doivent être joués lors de tournois Swiss PGA.
- Les cartes de tournois internationales sont acceptées si les scores ont été joués selon un règlement de tournoi PGA. Les cartes de Pro-Ams ne comptent pas.

Durant la première année de formation, au moins **une carte de score** doit avoir été jouée avec quatre coups en-dessus du par pour les hommes et 5 coups en-dessus du



par pour les dames, **sans quoi la première année de formation doit être répétée.** L'apprenti peut répéter au maximum deux fois la première année de formation.

A la fin de la deuxième année de formation, au moins **4 cartes de score** doivent avoir été jouées au total avec quatre coups en-dessus du par pour les hommes et 5 coups en-dessus du par pour les dames, **sans quoi la deuxième année de formation doit être répétée.** L'apprenti peut répéter au maximum deux fois la deuxième année de formation.

Avant l'inscription à l'examen final, **8 cartes de scores** avec une moyenne de 4 coups en-dessus du par pour les hommes et 5 coups en-dessus du par pour les dames doivent avoir été jouées, **sans quoi l'apprenti ne peut pas se présenter à l'examen final et doit répéter la troisième année de formation.**

L'apprenti peut répéter au maximum deux fois la troisième année de formation. S'il n'obtient pas les résultats exigés, il ne pourra pas terminer la formation de la Swiss PGA.

### 3.4.2 Devoirs en vue de l'examen final

- Remise du travail de diplôme, jusqu'au dernier lundi de septembre de l'année concernée.
- Inscription à l'examen final jusqu'au 30 septembre au plus tard.
- Fréquentation et réussite des modules de formation, des séquences d'enseignements et présentation des résultats de jeu requis.

#### 3.4.2.1 Examens intermédiaires

Si le candidat n'atteint pas la note de 4 au premier essai, il doit répéter la branche ou les branches concernées. S'il échoue au deuxième essai, le candidat a la possibilité de répéter encore une fois le cours dans son ensemble.

## 4. TACHES ET DEVOIRS

### 4.1 Vue d'ensemble des première, deuxième et troisièmes années de formation

Tâches et devoirs		1 <sup>e</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année
Enseignement	Observer l'enseignement	+/- 20%	+/- 40%	+/- 50%
	Enseignement Juniors			
	Enseignement sur le parcours			
	Enseignement			

	individuel/groupe			
	Enseignement avec vidéo			
Jeu	Propre jeu	+/- 50%	+/- 30%	+/- 30%
	Tournois			
Formation	FED	+/- 25%	+/- 20%	+/- 10%
	Modules de formation			
	Règles			
	Greenkeeping			
	Etude du golf en général			
	Réparation de clubs/ CF			
Administration & secrétariat	Divers travaux de secrétariat	+/- 5%	+/- 10%	+/- 10%
	Organisation de tournois			
	Pro-Shop			
	Marketing			
	Connaissances commerciales			
	Travail de diplôme			

#### 4.2 Travail de diplôme

- Le sujet du travail de diplôme doit être communiqué par l'apprenti durant la deuxième année de formation (**jusqu'au 31 octobre au plus tard**) et doit être accepté par la commission d'examen.
- Le travail de diplôme doit être écrit selon les directives constitutionnel de la Swiss PGA.
- Le travail de diplôme est un travail individuel.
- Pour ce travail individuel sont demandés 40 – 50 pages.
- 
- L'original du travail de diplôme est propriété de la Swiss PGA qui se réserve le droit de l'utiliser. Aucun travail ne sera cependant publié sans le consentement de l'auteur.
- L'auteur du travail de diplôme peut se voir demander par l'association de présenter son travail lors d'un des cours de la Swiss PGA.
- La remise du travail de diplôme se fait au plus tard le dernier lundi de septembre de l'année concernée.

## **5. COURS DE FORMATION**

### **5.1 Module J+S 1,2,3**

- Module J+S 1            Formation de base
- Module J+S 2            Formation continue 1
- Module J+S 3            Formation continue 2 (Coaching Juniors)

### **5.2 Cours Swiss PGA**

- EELS modules T&C, TG et TI
- Technique du swing
- Enseignement (individuel, groupes, enfants et adolescents, dames et hommes, seniors, handicapés)
- Règles (organisé et testé par l'ASG)
- Greenkeeping
- Club fitting
- Statistiques
- Module 3D / New Technology
- Module management, communication
- Module Action Types / Natural Movement

## **6. REGLEMENT D'EXAMEN**

### **6.1 Conditions pour l'admission à l'examen de professeur de golf :**

Tout apprenti inscrit à l'examen de professeur de golf doit remplir les conditions suivantes:

- L'inscription doit être effectuée par le responsable de formation.
- Le délai d'inscription est le 30 septembre de l'année civile.
- Examens J+S réussis.
- Examens intermédiaires réussis (règles, club fitting, greenkeeping, History of Golf, analyse du swing/ test vidéo et teaching test) avec la note minimale de 4.
- Durant les trois années de formation, avoir rendu en tout **8 scores** avec en moyenne 4 coups en-dessus du par pour les hommes et 5 coups en-dessus du par pour les dames.
- Remise du travail de diplôme au plus tard le dernier lundi de l'année concernée.

## **6.2 Examens spécifiques**

- Module J+S 3 (formation continue 2 , Coaching Juniors) (écrit et oral)
- Greenkeeping (écrit)
- Club fitting (écrit)
- Règles (écrit)
- History of Golf (écrit)
- Teaching Test / Lesson
- Test vidéo

## **6.3 Examens finaux**

- Technique (écrit)
- Démonstration
- Analyse du swing / vidéo (oral)
- Enseignement
- Présentation et défense du travail de diplôme (oral)

## **6.4 Réussite de l'examen final**

L'examen final est réussi si:

- La note moyenne n'est pas moins que 4,0
- Les notes individuelles des branches principales: technique écrit, leçon de golf et travail de diplôme, ne sont pas moins que 4,0
- Il n'y a pas plus d'une note en-dessous de 4,0 et aucune note en-dessous de 3,0

## **6.5 Répétition de l'examen final**

Si l'apprenti ne réussit pas l'examen final, il doit répéter la troisième année de formation.

L'examen final n'est pas réussi si le candidat:

- Ne se présente pas à l'examen sans raison valable
- Se retire après le début de l'examen final sans raison valable
- Est exclu de l'examen final.

Chaque candidat peut répéter l'examen final au maximum deux fois.

La répétition de l'examen final se limite aux branches pour lesquelles une note de moins de 4,0 a été obtenue.

## **6.6 Tricherie**

Si un apprenti est convaincu de tricherie durant le jeu de golf, en écrivant une carte de score ou un examen, il doit répéter l'année de formation en cours (frais de formation et modules compris).

Lors d'un second cas de tricherie, il sera immédiatement et définitivement exclu de la formation.

## **6.7 Remise du diplôme**

Le futur / la future professeur/e de golf reçoit son diplôme lors de l'assemblée générale de la Swiss PGA de l'année suivante (participation obligatoire).

## **6.8 Commission d'examen**

La commission d'examen se compose comme suit:

- Commission de formation de la Swiss PGA
- 1 membre du Comité de la Swiss PGA
- 1 délégué de l'association suisse de golf ASG
- (délégué de l'office fédéral de la formation professionnelle (OFFT))

La commission d'examen s'engage à :

- Informer les candidats dans les délais du lieu et de la date de l'examen.
- Remanier périodiquement les questions d'examen.
- Examiner et évaluer objectivement l'examen.
- La commission d'examen peut déléguer certaines tâches administratives au secrétariat de la Swiss PGA.

## **7. CONTRAT DE FORMATION**

L'apprenti est en principe engagé par un club de golf.

La formation est effectuée pour la plus grande partie par un professeur de golf diplômé, membre de la Swiss PGA (au moins de catégorie A), qui est actif dans un club reconnu par la Swiss PGA.

Un contrat doit être conclu entre le club, le responsable de formation et l'apprenti. Un contrat « tripartite » assure un meilleur contrôle de la formation.

Le contrat de formation doit être établi avant que l'apprenti s'annonce auprès de la Swiss PGA.

La rétribution doit être faite par le club de golf. Le montant du salaire doit être adapté au salaire usuel dans d'autres branches, en prenant en compte le fait que les apprentis de golf sont obligés de participer à tous les tournois imposés par la Swiss PGA. Ceci signifie que leurs frais sont sensiblement plus élevés.

Les jours de congé légaux doivent être accordés contractuellement à l'apprenti.

## 7.1 EXEMPLE D'UN CONTRAT DE FORMATION

Entre le club de golf employeur:

.....

Le professeur de golf responsable de la formation:

.....

Et l'apprenti:

.....

Date de  
naissance:.....

### \* *Durée de la formation*

Les rapports de formation durent trois ans,

du..... au.....

Ils peuvent être résiliés sans délai par les deux parties durant un temps d'essai de deux mois.

### \* *Devoirs du club de golf*

- Supervision de la formation globale de l'apprenti.
- Versement d'un salaire.
- Assurances.
- AVS et caisse de pension (partagés avec l'apprenti)
- Le club doit si possible et si nécessaire mettre un logement à disposition de l'apprenti.

**\* Devoirs du responsable de formation (Professional)**

Le responsable de la formation s'engage consciencieusement à former l'apprenti, en particulier:

- Annoncer l'apprenti auprès de la Swiss PGA avec les papiers nécessaires.
- Créer un plan d'enseignement systématique et continu au niveau technique et au niveau du temps.
- Donner un enseignement individuel à l'apprenti au moins deux heures par semaine.
- Former l'apprenti du mieux possible dans la méthodologie et la pédagogie de l'enseignement.
- N'exiger aucune prestation accessoire contraire à la formation.
- Eduquer l'apprenti à la ponctualité et à l'assiduité dans l'accomplissement de sa profession.
- Contrôler mensuellement le journal tenu par l'apprenti.
- Rester soi-même toujours au fait des nouveautés de la branche.
- Annoncer l'apprenti bien préparé à temps aux examens.

**\* Devoirs de l'apprenti**

L'apprenti s'engage:

- A donner son meilleur pour atteindre le but de l'apprentissage.
- A fréquenter tous les cours régulièrement et ponctuellement.
- A jouer tous les tournois requis par la Swiss PGA.
- A tenir un journal de formation.
- A participer activement à l'entraînement Juniors.
- A accomplir avec conscience les tâches qui lui sont confiées.
- A défendre les intérêts du golf en tant que sport.
- A contracter une assurance de responsabilité civile professionnelle (privée ou par l'intermédiaire de la Swiss PGA)

**\* Temps de travail**

L'apprenti travaille durant l'année du (date) .....  
au (date).....,  
durant ..... heures par jour.



**\* Vacances et jours de congé**

L'apprenti reçoit 5 semaines de vacances par année civile. Celles-ci sont réduites selon la durée de la saison. Les vacances ne peuvent pas être prises durant la saison et ne sont pas compensées financièrement.

L'apprenti a droit à 1,5 jour de congé par semaine, la fréquentation des cours et des modules ne comptant pas comme jours de congé.

Les vacances et les jours de congé (supplémentaires) ne peuvent être pris qu'en accord avec les autres parties.

**\* Rémunération**

Le club de golf paie à l'apprenti durant les 3 années de formation le salaire suivant :

1 <sup>e</sup> année de formation	CHF.....
2 <sup>e</sup> année de formation	CHF.....
3 <sup>e</sup> année de formation	CHF.....

Enseignement contre rémunération:

- Durant la première année de formation il doit enseigner aux Juniors.
- Durant la deuxième année de formation il peut en plus de l'enseignement aux Juniors donner des leçons sur le parcours.
- Durant la troisième année de formation il peut donner des leçons individuelles et de groupe sur le driving-range.

L'apprenti règle lui-même ses frais de tournoi.

Recommandations d'honoraires de la Swiss PGA  
pour l'enseignement donné par un apprenti  
durant les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années de formation (par leçon):

2<sup>e</sup> année d'étude : 50% du tarif appliqué par le club  
3<sup>e</sup> année d'étude : 75% du tarif appliqué par le club

**\* Résiliation**

Au terme du temps d'essai de deux mois, les rapports de formation peuvent être résiliés par écrit par chacune des trois parties, en respectant un préavis de six mois.

**\* Arrangements supplémentaires**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Lieu: ..... Date: .....

Le club de golf : .....

Le responsable de formation (Pro): .....

L'apprenti : .....

Ce contrat a été élaboré par la Swiss PGA et constitue une proposition pour tous les apprentis de golf en Suisse.

## **8. DEVOIRS DE LA SWISS PGA**

- Une commission de l'association doit servir d'instance de conciliation en cas de problème au cours de la formation entre le club, le responsable de formation et l'apprenti.
- Une commission de l'association doit fonctionner comme instance de coordination et source d'information pour les cours de formation et de formation continue en Suisse et à l'étranger.
- L'association s'engage à organiser des cours de formation et de formation continue et à en donner information.
- Une commission de l'association informe sur demande sur la littérature spécialisée existante.